

ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE THAON-LES-VOSGES

Tarifs pour l'année 2026-2027

FRAIS DE SCOLARITE

	ANNÉE SCOLAIRE			
	2025/2026		2026/2027	
	CAE	Extérieurs	CAE	Extérieurs
1^{er} inscrit	162 €	384 €	165 €	387 €
<i>Droits de scolarité trimestriels</i>	54 €	128 €	55 €	129 €
Inscrits suivants ou 2^{ème} instrument	105 €	243 €	108 €	246 €
<i>Droits de scolarité trimestriels</i>	35 €	81 €	36 €	82 €
Ateliers	0 €	0 €	0 €	0 €

Les élèves participant régulièrement à un ensemble de pratique amateur du territoire de la CAE (dont Orchestre d'harmonie de Thaon-les-Vosges) bénéficient d'une remise de 30% sur les droits de scolarité pour l'instrument pratiqué à l'ensemble, sur justificatif de l'association.

Toute année scolaire commencée est due en totalité, même en cas de démission en cours d'année, sauf cas de force majeure et sur demande auprès de la direction.

Les tarifs « 1^{er} inscrit » et « Inscrits suivants » correspondent aux élèves d'une même famille.

L'accès à l'atelier chant choral est gratuit pour tous les enfants du CE1 au CM2, qu'ils soient inscrits à d'autres cours au sein de l'Ecole Intercommunale de Musique ou non.

LOCATION D'INSTRUMENT

La location est annuelle et payable en début d'année scolaire. Elle n'est réalisable que pour une durée d'une année. Elle peut toutefois être renouvelée en fonction de la disponibilité des instruments du parc instrumental de l'EIM.

Toute année commencée est due.

Une attestation d'assurance est à fournir. L'instrument doit être restitué en parfait état.

	ANNÉE SCOLAIRE			
	2025/2026		2026/2027	
	CAE	Extérieurs	CAE	Extérieurs
Pour chaque instrument loué	65 €	196 €	65 €	196 €

